

## ANNEXE 1-A

Gaétane Cummings c. VIA Rail Canada inc.  
Cour supérieure du Québec : 500-06-000521-100

### FORMULAIRE DE RÉCLAMATION ET QUITTANCE POUR LES MEMBRES DU GROUPE A À L'ENTENTE conclue entre GAÉTANE CUMMINGS et VIA RAIL CANADA INC.

RECOURS COLLECTIF CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ DES TRAINS DE VIA RAIL CANADA INC.

**VEUILLEZ UTILISER CE FORMULAIRE SEULEMENT SI VOUS ÊTES MEMBRE DU GROUPE A AUX TERMES DU RÈGLEMENT INTERVENU ENTRE GAÉTANE CUMMINGS ET VIA RAIL CANADA INC, ci-après « VIA ».**

**Pour être admissible à une indemnité, vous devez transmettre ce Formulaire de Réclamation dûment rempli par la poste ou par télécopieur au plus tard le 120<sup>e</sup> jour suivant le jugement d'approbation finale.**

Les termes utilisés dans ce formulaire sont définis à la Convention de règlement qui est disponible sur le site Internet de VIA à l'adresse [www.viarail.ca/fr/recourscollectif](http://www.viarail.ca/fr/recourscollectif).

#### PARTIE I

##### DIRECTIVES POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

**Veillez lire attentivement les directives.**

- Veuillez dactylographier tous les renseignements demandés ou les écrire lisiblement en caractères d'imprimerie.
- Vous êtes membre du groupe A si vous êtes une personne résidant au Canada qui a une déficience et dépend de façon permanente d'un fauteuil roulant pour se déplacer et si vous avez personnellement acheté un billet de train de VIA pour un voyage effectué entre le 31 août 2007 et le 31 août 2010 entre Toronto et Vancouver avec au moins une nuit à bord dans une voiture de nuit.
- En vertu du règlement intervenu, les membres du groupe A recevront un crédit de 50 % du prix d'achat du billet qu'ils ont payé, incluant les taxes, pour le voyage effectué entre le 31 août 2007 et le 31 août 2010 entre Toronto et Vancouver avec au moins une nuit à bord dans une voiture de nuit. Ils pourront utiliser ce crédit pour l'achat d'un ou des billets de train dans l'ensemble du réseau de VIA pour un ou des voyages qu'ils pourront effectuer dans l'année qui suivra le jugement d'approbation finale du règlement par le Tribunal.
- L'utilisation du crédit ci-avant décrit est sujette à la disponibilité d'une place conformément aux termes de la politique de VIA intitulée « Besoins spéciaux », laquelle se retrouve sur le site Internet de VIA à <http://www.viarail.ca/fr/infos-voyages/besoins-speciaux> et est sujette aux dispositions précises de la convention de règlement.
- Si vous croyez être membre du groupe A et désirez avoir le droit de recevoir un crédit aux membres du groupe A, vous devez remplir le présent formulaire de réclamation et l'expédier **au plus tard le 120<sup>e</sup> jour suivant le jugement d'approbation finale.**
- En apposant votre signature ci-dessous, vous atteste, sous la foi d'une affirmation solennelle, que les renseignements que vous avez inclus sont exacts. Vous convenez également de fournir des renseignements supplémentaires à VIA à l'appui de votre réclamation, si nécessaire, et VIA peut vous demander de le faire à l'avenir.
- En apposant votre signature ci-dessous, vous atteste également que vous n'avez pas produit de réclamation ou de poursuite judiciaire concernant l'accessibilité des trains de VIA, que vous n'avez demandé à personne d'autre d'en produire une pour vous et que vous ne connaissez personne qui pourrait en avoir produit une pour vous, et que vous renoncez à le faire.

- Votre réclamation sera examinée et vérifiée par VIA et(ou) ses procureurs et(ou) les procureurs de la requérante. Vous devriez conserver des copies de tous les documents qui appuient votre réclamation pendant que ce processus se poursuit.
- Le formulaire de réclamation pour le crédit aux membres du groupe A doit inclure votre ou vos billet(s) admissible(s) pour les membres du groupe A, ou votre preuve d'achat de billet(s) admissible(s) pour les membres du groupe A contenant suffisamment de détails pour démontrer que vous avez effectué un voyage entre le 31 août 2007 et le 31 août 2010 entre Toronto et Vancouver avec au moins une nuit à bord d'une voiture de nuit.
- Référez-vous à la convention de règlement pour savoir ce que constitue un billet admissible pour les membres du groupe A ou une preuve d'achat de billet(s) admissible(s) pour les membres du groupe A.
- Si vous croyez être membre du groupe A mais que vous n'avez plus votre ou vos billet(s) admissible(s) pour les membres du groupe A, ou un reçu ou une preuve d'achat contenant suffisamment de détails pour démontrer que vous avez effectué un voyage entre le 30 août 2007 et le 31 août 2010 entre Toronto et Vancouver avec au moins une nuit à bord d'une voiture de nuit, vous devriez produire une réclamation. On pourra quand même vous demander de fournir plus de renseignements sur votre cas.
- VIA ne vous indiquera pas à quel moment elle reçoit votre formulaire de réclamation. Le traitement de tous les formulaires et la confirmation des crédits aux membres du groupe A prendront un certain temps. Cela sera fait le plus vite possible, mais chaque réclamation et son exactitude devront être vérifiées.
- Veuillez écrire à VIA ou appeler celle-ci si vous changez d'adresse.
- En cas de divergence entre ce formulaire et le règlement, le règlement prévaut.

**LE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DOIT ÊTRE REMPLI ET SIGNÉ SI VOUS VOULEZ DÉTERMINER VOTRE ADMISSIBILITÉ À OBTENIR UN CRÉDIT AUX TERMES DU RÈGLEMENT. IL DOIT ÊTRE POSTÉ À VIA SELON LES DIRECTIVES PRÉCITÉES LE OU AVANT LE 120<sup>E</sup> JOUR SUIVANT LE JUGEMENT D'APPROBATION FINALE, LE CACHET DE POSTE FAISANT FOI DE CET ENVOI.**

## PARTIE II

### IDENTIFICATION DU MEMBRE DU GROUPE A

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse de résidence : \_\_\_\_\_  
   No civique    Rue    app

\_\_\_\_\_ Ville (municipalité)                      Province    Code postal

Adresse de courriel : \_\_\_\_\_

Téléphone :

--	--	--

Résidence

--	--	--

Autre

Déficiência : \_\_\_\_\_

Spécifications de votre fauteuil roulant :

Sorte de fauteuil roulant : Pliant  Rigide  Manuel  Électrique

Largeur du fauteuil roulant une fois ouvert : \_\_\_\_\_

Poids du fauteuil roulant s'il est électrique : \_\_\_\_\_

**QUALIFICATION À TITRE DE MEMBRE DU GROUPE**

Êtes-vous une personne résidant au Canada qui a une déficience et qui dépend de façon permanente d'un fauteuil roulant pour se déplacer? OUI  NON

Avez-vous un ou des billet(s) admissible(s) pour les membres du groupe A? OUI  NON

**INFORMATION SUR LE(S) BILLET(S) ADMISSIBLE(S) POUR LES MEMBRES DU GROUPE A**

Indiquez le(s) titre(s) de transport ferroviaire de VIA que vous avez acheté(s) pour un voyage effectué à bord d'un train de VIA, entre le 31 août 2007 et le 31 août 2010 entre Toronto et Vancouver avec au moins une nuit à bord d'un train dans une voiture de nuit.

Date du (des) voyage(s) effectué(s)	Numéro(s) de réservation	Point d'origine et destination	Prix payé incluant les taxes

**PARTIE III****DÉCLARATION**

**JE, soussigné(e), déclare solennellement ce qui suit :**

1. J'ai rempli et signé le présent Formulaire de réclamation et quittance.
2. Je suis une personne résidant au Canada qui a une déficience et qui dépend de façon permanente d'un fauteuil roulant pour me déplacer.
3. Je joins à la présente mon ou mes billet(s) admissible(s) pour les membres du groupe A ou je joins à la présente une preuve d'achat de billet(s) admissible(s) pour les membres du groupe A.
4. En apposant ma signature ci-dessous, j'accepte que la Cour supérieure du district de Montréal, province de Québec, ait le pouvoir de se prononcer sur ma réclamation en ma qualité de membre du groupe participant au règlement, et qu'elle ait le pouvoir de faire valoir la quittance écrite ci-dessous.
5. Je consens à recevoir des communications par courriel. OUI  NON
6. Je n'ai pas produit de réclamation ou de poursuite judiciaire concernant l'accessibilité des voitures de VIA, je n'ai demandé à personne d'autre de produire une telle réclamation ou poursuite pour mon compte et je ne connais personne qui pourrait avoir produit une telle réclamation ou poursuite en mon nom. Je renonce aussi à intenter toute telle poursuite.
7. En apposant ma signature ci-dessous, je conviens de libérer et de décharger l'intimée, VIA Rail Canada inc., tous ses administrateurs, dirigeants, membres du personnel et actionnaires majoritaires actuels et anciens, ainsi que de tous ses prédécesseurs, remplaçants, entités mères, filiales, membres du groupe, divisions, coentreprises, ayants cause, associés, commettants, mandataires, preneurs fermes, procureurs, comptables, auditeurs, entrepreneurs indépendants, conseillers, administrateurs, représentants successoraux ou légaux, assureurs et réassureurs de toutes les réclamations ou causes d'action qui ont été formulées ou que j'aurais pu faire valoir sur le fondement ou à l'égard de l'accessibilité des trains de VIA et les voitures qui les composent.
8. J'affirme, sous déclaration solennelle, que les renseignements que j'ai fournis sur le formulaire de réclamation sont véridiques et exacts.

\_\_\_\_\_  
*Signature du membre du groupe A*

\_\_\_\_\_  
*Date et lieu de signature*

\_\_\_\_\_  
*Commissaire à l'assermentation ou notaire public*

\_\_\_\_\_  
*Date et lieu de signature*

**LE PRÉSENT FORMULAIRE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉ AVANT MINUIT LE 120<sup>e</sup> jour suivant le jugement d'approbation finale.**

Si vous expédiez ce formulaire par la poste ou par télécopieur, la date d'oblitération postale ou la date et l'heure de l'expédition par télécopie fera foi de l'expédition. L'adresse postale et le numéro de télécopieur sont les suivant :

Recours collectif Cummings c. VIA Rail  
VIA Rail Canada inc.  
3, Place Ville-Marie, bureau 500  
Montréal (Québec) H3B 2C9

Télécopieur : 514-871-6104

Pour usage interne : \_\_\_\_\_ Date de réception du formulaire